



EAU DECHETS ASSAINISSEMENT

Syndicat Mixte du GERS

CS 40509

32021 AUCH CEDEX 9

DELIBERATION n° CS 011221
Séance du Jeudi 16 Décembre 2021

MARCHES D'ASSURANCE

Nombre de membres

En exercice : 19
Présents : 14
Pouvoir : 0
Absent : 5

Date de la convocation

Le 8 Décembre 2021

Date d'affichage

Le jeudi 16 décembre 2021 à 10 heures 30, les membres du Comité Syndical de TRIGONE, Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable et de traitement des Déchets du Gers, régulièrement convoqué, se sont réunis au siège social, sous la présidence de Monsieur Francis DUPOUEY :

Présents : MM Francis DUPOUEY, Jacques FAUBEC, Patrice SUAREZ, Gérard LILLE, Jean-Claude BOURGUIGNON, Thierry REVEIL, Claude NEF, Roger COMBRES, Jean FALCO, MMe Chantal DEJEAN-DUPEBE, Muriel LARRIEU

Présent par visioconférence : sans objet

Représentation : M. Didier DUPRONT est suppléé par M. Georges CAUSERO, M. Patrick DUBOSC est suppléé par M. Guy MANTOVANI, Mme Françoise CARRIE est suppléée par M. Henri CHAVAROT

Absent excusé : MM Jean Paul FORMENT, Jean-Pierre SALERS, Benoit DESENLIS, Jacques MORLAN, Mme Céline SALLES

Un appel d'offres a été lancé afin de renouveler les marchés d'assurance du syndicat. Cette consultation concerne 6 lots : responsabilité civile, protection juridique et fonctionnelle, dommages aux biens, risques automobiles, risques statutaires, responsabilité des constructeurs. Il s'agit d'un appel d'offres ouvert avec remise des plis au 15 novembre 2021.

Le Comité Syndical qui s'est réunie le 23 Novembre 2021 a déclaré le lot « dommages aux biens » infructueux et a décidé d'engager une procédure de consultation sans publicité ni mise en concurrence préalable.

La Commission d'appel d'offres a décidé de retenir les offres des assureurs les mieux-disants :

Lot 1 « risques automobiles » : SMACL assurances – solution de base (tarification 1) + variante – 27 564.34 € TTC/an

Lot 2 « risques de dommages aux biens » : cabinet HATREL MMA – 26 667.90 € TTC/an

Lot 3 « risques de responsabilités » : TEDESCO GRAOU BARRERE AXA – 25 674.78 € TTC/an

Lot 4 « protection juridique du Syndicat-Protection fonctionnelle agents et élus » : ASSURANCE PILLIOT MALI – 1068.68 € TTC/an

Lot 5 « responsabilités des constructeurs » : TEDESCO GRAOU BARRERE AXA – 3 112.00 € TTC/an

Lot 6 « risques statutaires » : SOFAXIS CNP – 22 203.86 € TTC/an

Les membres de la Commission d'appel d'offres informent l'Assemblée que pour les lots « risques de dommages aux biens » et « risques de responsabilités », les assureurs n'ont pas répondu à l'ensemble du cahier des charges et ont notamment exclu certains biens et/ou activités de l'assiette d'assurance :

- Lot « dommages aux biens » : exclusion du centre de tri des déchets
- Lot « risques de responsabilités » : exclusion des sites en post-exploitation soumis à autorisation, au titre du risque pollution

Entendu le rapport de Monsieur le Président,
Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE

- D'autoriser Monsieur le Président à signer les marchés d'assurance, pour une durée de 5 ans, avec :
 - Lot 1 « risques automobiles » : SMACL assurances
 - Lot 2 « risques de dommages aux biens » : cabinet HATREL MMA
 - Lot 3 « risques de responsabilités » : TEDESCO GRAOU BARRERE AXA
 - Lot 4 « protection juridique du Syndicat-Protection fonctionnelle des agents et élus » : ASSURANCE PILLIOT MALI
 - Lot 5 « responsabilités des constructeurs » : TEDESCO GRAOU BARRERE AXA
 - Lot 6 « risques statutaires » : SOFAXIS CNP

Ainsi que tous les documents et avenants éventuels ultérieurs se rapportant à ces marchés.

Le Président
Francis DUPOUEY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.